

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024

27 mai 2024, à 17 h, salle D-225

PRÉSENCES

M. François Dornier (absent)
M. Raymond Lacroix
M. Serge Le Guellec
M. Alexandre Ouellet
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale, Marie-Josée Proulx directrice de la DSA et Stéphanie Bois, directrice de la DRM

24-13.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

M. Kurt Vignola préside la rencontre en l'absence du président, M. François Dornier. Constatant le quorum, M. Vignola souhaite la bienvenue aux membres.

24-13.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Kurt Vignola, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

24-13.03 PROCÈS-VERBAUX DES 10^E, 11^E ET 12^E RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ANNÉE 2024 (CE24-10 du 29 avril) (CE24-11 du 16 mai) ET (CE24-12 du 21 mai) : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, présente les documents préalablement déposés en vue de l'adoption.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les procès-verbaux tels qu'ils sont présentés.

24-13.04 APPROBATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le sujet.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études.

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

**24-13.05 CÉGEP-LOCAL A-108/AMÉNAGEMENT D'UN LABORATOIRE INFORMATIQUE SPÉCIALISÉ
AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE GÉNIE MÉCANIQUE (TGM)/PAIEMENT FINAL ET
LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : POUR ADOPTION**

Mme Stéphanie Bois, directrice de la DRM, présente le sujet.

Des travaux de réfection et d'aménagement s'avéraient nécessaires dans le local A -108 qui est utilisé par le département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski afin d'y permettre l'implantation d'un laboratoire informatique spécialisé, dédié au programme. Ces travaux constituaient la phase ultime d'un projet global de mise à niveau des laboratoires utilisés par le département en question, projet initié en 2019 après avoir été désigné dossier prioritaire par la Direction des études de l'époque.

Les finis intérieurs du local (revêtement de plancher, peinture des cloisons et plafond suspendu), tous vétustes au départ, ont ainsi été remplacés par des matériaux et finis similaires à ceux utilisés pour la réfection du local A -124 du département lors d'une des phases d'intervention précédentes. Des cabinets de chauffage ont été relocalisés et des travaux de ventilation et d'électricité ont également été effectués afin d'offrir un environnement plus confortable et plus convivial pour les occupants.

Les fenêtres extérieures ont pour leur part été remplacées par des nouvelles dotées de sections ouvrantes à battant offrant de meilleures performances énergétiques. Elles ont également été allégées de leurs grilles métalliques de protection. Une section de fenêtre obturée a pour sa part été réouverte afin de permettre l'installation d'un nouveau vitrage. La visibilité du département a été accentuée par l'aménagement de vitrines vers le hall d'entrée A -100 I de même que vers l'extérieur. À cet effet, d'anciennes ouvertures de fenêtres et d'une porte montante donnant sur la façade nord du pavillon ont été réouvertes pour être remplacées par de nouvelles fenêtres dotées de tablettes intégrées offrant un nouvel espace d'exposition pour les réalisations étudiantes.

Des îlots de travail orientés de manière que tous les étudiants soient de face ou de côté par rapport à l'enseignant (soit personne de dos de l'avant du local) ont été installés dans l'espace. Ces îlots ont été conçus afin de pouvoir, au besoin, être réorganisés en postes de travail individuels. Des armoires de rangement et des comptoirs de type coffre à outils ont été installés pour les équipements, outils, imprimantes et autres. De nouveaux tableaux ont été ajoutés sur les murs du local. Des panneaux d'affichage de type « Cadre Snap » complètent l'aménagement sur les cloisons afin de permettre l'affichage d'imprimés en lien avec des projets, des expositions et des concours étudiants.

Les firmes professionnelles *GLCRM Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *TETRA TECH QI* (spécialité Ingénierie) furent mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaire à la réalisation des interventions du projet en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont originalement été estimés à 287 365 \$ (toutes taxes incluses) et prévus être défrayés à partir des enveloppes d'immobilisation normalisées des budgets d'investissement 2022 – 2023 et 2023 – 2024 du Collège de Rimouski.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme ayant déposé une soumission pour ce projet soit, l'entreprise Construction G. LEPAGE inc. (Rimouski, Québec) au montant total de 250 645,50 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir débuté les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet de l'ordre de changement succinctement décrit dans le tableau joint à la présente. À la suite de ce dernier, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur est passé à 270 021,37 \$ (toutes taxes incluses). Le pourcentage de dépassement de coûts représente 7,73 % de la valeur du contrat original, soit 19 375,87 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant complétés et que l'entreprise Construction G. LEPAGE inc. (Rimouski, Québec) a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources matérielles du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de 27 002,14 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise Construction G. LEPAGE inc. (Rimouski, Québec). Les paiements réalisés dans ce dossier totaliseront ainsi 270 021,37 \$ (toutes taxes incluses), soit 100,0 % du coût total du contrat de l'entrepreneur général. Le solde relatif sera alors nul.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document.

PROJET : 899-9074-50

24-13.06 CMÉC-TECHNIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE/REVISION DE PROGRAMME/PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : POUR ADOPTION

Mme Stéphanie Bois, directrice de la DRM, présente le sujet.

Des travaux s'avéraient nécessaires à l'étage 300 du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) d'Amqui afin d'y réaliser l'aménagement de locaux spécialisés de même que l'implantation d'équipements pédagogiques divers permettant l'enseignement de nouvelles compétences inhérentes à la récente révision du programme de techniques de physiothérapie (144.A1). Les travaux en question, mis en chantier au début de la période estivale 2023, se résumaient principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- Démantèlement de plafonds suspendus, d'équipements CVAC, d'équipements électriques divers (éclairage, distribution 120 VAC et alarme incendie), de cloisons et de finis de plancher des locaux 322, 324, 326, 328 et 330 existants (environnement dont les finis sont susceptibles de contenir des fibres d'amiante) ;

- Travaux architecturaux (érection de nouvelles cloisons, réfection de finis de planchers, travaux de peinture, etc.) pour l'aménagement :
 - D'un nouveau laboratoire d'orthopédie (local 322) ;
 - D'un nouveau bureau et d'un dépôt (locaux 324 et 324.1) ;
 - D'un nouveau laboratoire gériatrique (local 326) ;
 - D'une nouvelle salle de toilette (local 330) ;
- Aménagement de modules de rangement (meublier intégré) ;
- Travaux divers de plomberie, de CVAC et de régulation, incluant la reconfiguration d'équipements de climatisation existants ;
- Travaux divers en électricité (éclairage, distribution 120 VAC et alarme incendie) ;
- Fourniture et installation de nouveaux systèmes de plafonds suspendus, incluant le remplacement des équipements d'éclairages existants.

Les firmes professionnelles « PROULXSAVARD – ARCHITECTES » (spécialité ARCHITECTURE) et « TETRA TECH » (spécialité INGÉNIERIE) furent mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaire à la réalisation du projet en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont originalement été estimés à 225 806 \$ (toutes taxes incluses) et prévus être financés à partir d'une allocation d'immobilisation ad hoc de 323 576 \$ dédiée à la révision du programme en question, de même qu'à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2023-2024 du Collège, le tout en conformité avec la planification décennale d'interventions en immobilisation soumise au MES durant l'automne 2022.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme ayant déposé une soumission pour ce projet soit, l'entreprise 9417-4547 QUÉBEC INC. – Entrepreneur général F. Ouellet (Amqui, Québec) au montant total de 267 426,10 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir débuté les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet de l'ordre de changement succinctement décrit dans le tableau joint à la présente. À la suite de cet ordre de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur est passé à 281 455,90 \$ (toutes taxes incluses). Le pourcentage de dépassement de coûts représente 5,25 % de la valeur du contrat original, soit 14 029,80 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant complétés et que l'entreprise 9417-4547 QUÉBEC INC. Entrepreneur général F. Ouellet (Amqui, Québec) a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources matérielles du Cégep de Rimouski ;

Il est recommandé d'autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de 40 772,41 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise 9417-4547 QUÉBEC INC. – Entrepreneur général F. Ouellet (Amqui, Québec). Les paiements réalisés dans ce dossier totaliseront ainsi 281 455,90 \$ (toutes taxes incluses), soit 100,0 % du coût total du contrat de l'entrepreneur général. Le solde relatif sera alors nul.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document.

PROJET : 899-9074-36

24-13.07 AJUSTEMENT DES TARIFS DE STATIONNEMENT DU CÉGEP ET DE L'IMQ POUR L'ANNÉE 2024-2025 : POUR ADOPTION

Mme Stéphanie Bois, directrice de la DRM, présente le sujet.

Dans la poursuite de ce qui a été établi à la suite de l'analyse menée, le Cégep de Rimouski augmente les tarifs de stationnement pour l'année 2024-2025 selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec qui se situe à 2,9 %, basé sur le mois de mars 2024, et ce, tant pour les étudiantes et les étudiants que pour le personnel.

Considérant le mode de fonctionnement du module Stationnement de CLARA élaboré par Skytech, le Cégep de Rimouski doit établir la tarification selon une dépréciation quotidienne. Par conséquent, afin de permettre une certaine latitude aux nouveaux membres du personnel et aux nouvelles étudiantes et aux nouveaux étudiants, le Cégep appliquera un tarif fixe de la vignette pendant une période donnée, soit du 1er août au 14 septembre et du 1er au 31 janvier. Dès le lendemain de ces dates, le montant se modulera ; par une diminution du coût de 0,754 \$ par jour pour les étudiantes et les étudiants et de 0,829 \$ par jour pour le personnel. Un plateau sera toutefois atteint au 30 juin, pour avoir une tarification fixe entre le 1er au 30 juillet ; 50 \$ pour les étudiantes et les étudiants et 60 \$ pour le personnel. Les tableaux annexés à la présente font état de la nouvelle tarification.

Quant au projet pilote commencé en 2021-2022, celui-ci se poursuit pour une quatrième année. La gratuité pour la période du dîner, entre 11 h 45 et 13 h 15 du lundi au vendredi, au Cégep de Rimouski sera encore en vigueur pour 2024-2025. Rappelons que ce projet pilote a pour but de favoriser les activités autofinancées du Cégep.

En tant que service autofinancé, la tarification des stationnements de l'IMQ et du Cégep de Rimouski doit permettre d'établir un équilibre avec les dépenses liées à l'entretien des stationnements.

Le Règlement régissant la circulation et le stationnement des véhicules au Cégep et à l'Institut maritime du Québec (Règlement 06-01.19, catégorie C-09 du Cahier de gestion) spécifie que le comité exécutif doit déterminer les coûts d'accès périodiquement.

CONSIDÉRANT la progression du coût des services d'entretien des stationnements ;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir l'équilibre entre les frais et les dépenses liés aux stationnements ;

CONSIDÉRANT que le Cégep poursuit l'utilisation du module Stationnement de CLARA ;

Il est recommandé d'augmenter la tarification des stationnements de l'IMQ et du Cégep de Rimouski pour l'année 2024-2025 selon les modalités prévues aux tableaux ci-joint.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'augmenter la tarification des stationnements de l'IMQ et du Cégep de Rimouski pour l'année 2024-2025 selon les modalités prévues aux tableaux ci-joint.

24-13.08 RECLASSIFICATION D'UN POSTE CADRE À LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES (DAÉ) RÉSIDENCES : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH, présente le sujet.

L'article 6.1.6 de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit que le changement de la classification attachée à un poste régulier est la responsabilité du comité exécutif. La décision doit s'appuyer non seulement sur un avis de la Direction des ressources humaines à la suite d'une étude des tâches, mais aussi, principalement, sur l'intérêt et la pertinence pour le Collège de modifier la description du poste.

Madame Dominique Blais, qui occupe un poste de régisseuse aux Résidences depuis le 24 avril 2023, a déposé une demande de reclassification à titre de gestionnaire administrative, classe 5, en date du 16 février 2024.

Madame Blais relève de monsieur Ugo Leblanc, directeur des Affaires étudiantes. Les responsabilités nommées dans la demande sont soutenues par ce dernier.

À la lumière de l'étude effectuée à partir du questionnaire d'analyse des tâches et du plan de classification en vigueur, la demande est justifiée et il est recommandé de procéder à la reclassification du poste de régisseur, classe 4 en poste de gestionnaire administratif, classe 5.

CONSIDÉRANT la demande reclassification dûment complétée ;

CONSIDÉRANT l'analyse des tâches en lien avec le guide de classement des postes de cadre pour le personnel d'encadrement des cégeps en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des affaires étudiantes ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines ;

Il est recommandé de procéder à la reclassification du poste de régisseuse, classe 4 aux Résidences, afin qu'il devienne un poste gestionnaire administratif, classe 5, et ce rétroactivement à la demande.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la reclassification du poste de régisseuse, classe 4 aux Résidences, afin qu'il devienne un poste de gestionnaire administratif, classe 5, et ce rétroactivement à la demande.

24-13.09 GESTION DES RISQUES (SÉCURITÉ INFORMATIQUE) : POUR INFORMATION

Ce sujet est traité à huis clos

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente un tableau des principaux risques. Un suivi est à faire auprès du comité de vérification, du conseil d'administration et un suivi au comité de direction en amont. La gestion du changement est très importante.

24-13.10 RECOMMANDATION DES CANDIDATURES POUR UN POSTE PRÉUNIVERSITAIRE ET UN POSTE TECHNIQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

Ce sujet est traité à huis clos.

24-13.11 ÉLECTION ET NOMINATION D'UN PARENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

Ce sujet est traité à huis clos.

24-13.12 VARIA

M. Raymond Lacroix informe les membres qu'il remettra sa démission au CA de septembre 2024.

24-13.13 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 50.

(M. Kurt Vignola)

En l'absence du président
(M. François Dornier)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)